



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
10 mai 2017
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2017

30 mai-9 juin 2017, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Égalité des sexes au PNUD

**Rapport annuel de l'Administrateur sur la mise en œuvre
de la Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité
des sexes en 2016**

Résumé

Le présent rapport résume les progrès accomplis par le PNUD en 2016 dans la mise en œuvre de la Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes, 2014-2017. La première partie du rapport récapitule les résultats obtenus pour chaque réalisation du plan stratégique du PNUD (2014-2017). Dans sa deuxième partie, le rapport rend compte des investissements effectués par le PNUD en matière d'efficacité institutionnelle pour améliorer la prise en compte de la problématique hommes-femmes.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	1
II. Résultats en matière d'égalité des sexes par réalisation du plan stratégique	3
III. Résultats de gestion : efficacité institutionnelle en matière de prise en compte de la problématique hommes-femmes.	15



I. Introduction

1. Pour le PNUD, 2016 a été une année critique : elle a marqué le cinquantième anniversaire de l'organisation et le premier anniversaire de l'action accomplie vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et des objectifs de développement durable. L'adoption de ces objectifs a incité le PNUD à définir le moyen d'aider ses partenaires à atteindre les cibles des objectifs en rapport avec l'égalité des sexes. Cette action a eu lieu dans un contexte international marqué notamment par des conflits prolongés, ainsi que par la plus grave crise de déplacement provoquée depuis la Seconde Guerre mondiale et la montée de l'extrémisme violent, qui ont rendu d'autant plus urgent d'articuler les mesures d'assistance humanitaire et de développement, et de développer les principaux domaines d'action, notamment l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les réponses aux crises et le relèvement. En outre, le PNUD a eu à répondre à l'appel clairement exprimé par le Programme 2030 et les objectifs de développement durable à associer les acteurs de tous les domaines, notamment le secteur privé.

2. Le présent rapport résume les progrès accomplis par le PNUD en 2016 dans la mise en œuvre de la Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes, 2014-2017. La première partie du rapport récapitule les progrès accomplis pour chaque réalisation du plan stratégique du PNUD, 2014-2017. Sa deuxième partie décrit les investissements effectués par le PNUD en matière d'efficacité institutionnelle pour améliorer la prise en compte de la problématique hommes-femmes.

3. Selon le présent rapport, le PNUD a accompli de sensibles progrès en 2016 vers la réalisation des objectifs de sa Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes, ainsi que dans le soutien qu'il offre à ses partenaires pour les aider à déterminer le moyen d'intégrer l'égalité des sexes dans les initiatives axées sur la réalisation des objectifs de développement durable. Il importe de signaler que les réalisations du PNUD ont eu lieu en partenariat et en coordination avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ainsi que le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). En particulier, le rapport montre que le PNUD s'est fortement employé à promouvoir l'autonomisation économique des femmes par la fourniture de moyens de subsistance, notamment dans les situations d'urgence, ainsi que par le biais de réformes juridiques et l'élimination des obstacles structurels à la participation économique durable des femmes. Le PNUD est demeuré un acteur majeur qui aide à la participation politique des femmes, notamment des jeunes femmes, et qui lutte contre la violence sexiste sous plusieurs angles, notamment la sensibilisation, l'évolution des comportements et le renforcement de l'état de droit. Sont également à signaler les activités du PNUD menées pour intégrer les questions relatives à l'égalité des sexes et la participation des femmes dans l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets ainsi que le développement durable. Le rapport signale de nouvelles initiatives, notamment la collaboration avec les acteurs du secteur de la sécurité à la réalisation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui cherchent à remédier à l'incidence de la masculinité sur l'égalité des sexes dans les contextes de crise, et à intégrer l'égalité des sexes dans la prévention de l'extrémisme violent. Le PNUD a également resserré sa collaboration avec le secteur privé grâce au programme de certification « label égalité des sexes » et a amélioré la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les réponses aux crises et le relèvement.

4. En 2016, le PNUD a continué d'afficher le meilleur bilan parmi les fonds et programmes des Nations Unies en ce qui concerne la mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, en atteignant ou dépassant 80 % des points de référence des progrès effectués, contre une moyenne de 73 % pour les autres fonds et programmes. Le PNUD a associé 36 bureaux de pays à l'Initiative « label égalité des sexes », qui améliore la programmation et l'établissement de rapports sur l'égalité des sexes par les bureaux de pays. Il a produit une nouvelle génération d'outils de prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes, notamment dans l'analyse par sexe des programmes et projets de pays. Le PNUD a lancé un programme de formation du personnel féminin recruté sur le plan national aux tâches de direction et s'est employé à accorder la grille de résultats concernant la parité des sexes du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) avec les objectifs de développement durable en collaboration avec ONU-Femmes.

5. Les progrès accomplis ne doivent pas occulter les problèmes qui persistent. L'appui du PNUD à l'égalité des sexes comporte des lacunes dans les réponses aux crises et les actions de relèvement. La création d'emplois à l'intention des femmes augmente mais reste inférieure à celle des hommes, et l'action pour l'autonomisation économique des femmes ne doit pas se cantonner aux moyens de subsistance mais s'étendre à l'élimination des obstacles structurels à leur participation économique durable. Enfin, le financement de l'action en faveur de l'égalité des sexes demeure problématique. Le PNUD n'atteint toujours pas ses 15 % de points de référence en ce qui concerne les projets axés principalement sur l'égalité des sexes ou bien l'obligation d'affecter des conseillers pour la problématique hommes-femmes aux bureaux de pays d'un budget supérieur à 25 millions de dollars. Il demeure également difficile d'assurer la parité des sexes aux postes de haut niveau (P-5 et au-dessus).

II. Résultats en matière d'égalité des sexes par réalisation du plan stratégique

6. En 2016, les progrès de mise en œuvre de la Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes étaient en bonne voie : 138 bureaux de pays ont fait état de contributions à l'obtention de résultats concrets en matière d'égalité des sexes. La communication de l'information s'est accrue pour toutes les réalisations autres que la réalisation 1 qui est toujours le premier domaine au titre duquel les bureaux de pays communiquent des résultats sur l'égalité des sexes devant les réalisations 2 et 3.

Réalisation 1. La croissance et le développement profitent à tous et sont durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens de subsistance pour les pauvres et les exclus.

7. Le nombre de bureaux de pays qui communiquent des résultats en matière d'égalité des sexes au titre de la présente réalisation a diminué : 107 en 2016 contre 119 en 2015.

8. Les activités qui cherchent à promouvoir l'autonomisation économique des femmes constituent un aspect majeur de la communication de l'information au titre de la réalisation 1. Elles visent notamment à créer de nouveaux emplois et améliorer les moyens de subsistance, accroître l'inclusion financière et lutter contre les obstacles structurels à l'autonomisation économique des femmes. À la fin 2016, le PNUD avait appuyé la création de 699 547 nouveaux emplois pour les femmes, en hausse par rapport aux 458 867 nouveaux emplois créés à la fin 2015. Malgré cette augmentation, l'aide du PNUD à la création de nouveaux emplois chez les femmes

accuse un retard par rapport aux hommes et représente 36 % de tous les nouveaux emplois créés. À la fin 2016, on enregistrait 12,4 millions de femmes supplémentaires bénéficiaires d'une amélioration de leurs moyens de subsistance, en hausse par rapport aux 7,5 millions à la fin 2015.

9. La fourniture de moyens de subsistance a concerné notamment l'Ukraine où le PNUD a fait en sorte que 1,7 million de femmes supplémentaires bénéficient d'une amélioration de leurs moyens de subsistance et a aidé plus de 1 000 femmes déplacées à trouver un emploi ainsi que 500 entreprises dirigées par des femmes à accéder aux services de développement des entreprises et d'appui technique et financier. Concernant l'inclusion financière des femmes, en République démocratique du Congo, le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) ont veillé à ce que les femmes représentent la moitié des 2 millions de nouveaux usagers qui ont accédé aux services financiers de base en 2016 par l'intermédiaire de 103 coopératives d'épargne et de crédit et 21 institutions de microfinancement.

10. Le PNUD commence à ne plus cantonner son action au renforcement des compétences et à la création d'emplois et étend ses interventions à la lutte contre les obstacles structurels et à la pérennisation de la participation économique des femmes. Par exemple, dans de nombreux pays, le PNUD appuie les coopératives féminines et développe les systèmes de protection sociale des femmes en partenariat avec les gouvernements. Au Myanmar, le PNUD a aidé un réseau de 22 000 femmes rurales composé de 31 organisations de la société civile présentes dans 2 000 villages à enregistrer de nouveaux membres et à participer à des activités axées sur l'autonomie, la collecte de fonds et la mobilisation. Ce réseau s'emploie notamment à mettre les femmes en relation avec les marchés. Au bout d'un an, 87 % des femmes membres ont signalé une hausse de leurs revenus et 72 % une amélioration de leurs possibilités de formation. Au Kosovo¹, le PNUD a aidé les bureaux d'emploi à proposer emplois et qualifications aux victimes de violence domestique et sexiste, aux femmes rapatriées de retour au Kosovo et aux membres de communautés non majoritaires. En Inde, le PNUD a fourni une aide au Lok Swasthya Sewa Trust dans l'État du Gujarat qui a amené des femmes tribales à constituer la première coopérative agro-industrielle de femmes, en permettant ainsi à plus de 10 000 femmes marginalisées de bénéficier de régimes de protection sociale et de services de santé, crédit et assurance. De concert avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), le PNUD a aidé le Gouvernement de la République dominicaine à revoir tous ses programmes de protection sociale, selon une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes, et à élaborer un plan et un budget visant à combler les lacunes.

11. Le PNUD collabore toujours plus avec le secteur privé en reconnaissance du rôle essentiel que celui-ci joue dans l'autonomisation économique et la création d'emplois des femmes, en particulier via le programme phare de certification « label égalité des sexes » destiné aux entreprises publiques et privées, dans le cadre duquel 400 sociétés de 10 pays d'Amérique latine ont été certifiées conformes aux principes de l'égalité des sexes par leurs gouvernements respectifs. En 2016, le PNUD a facilité l'apprentissage Sud-Sud sur cette initiative à huit pays (Bénin, Éthiopie, Gambie, Jordanie, Ouganda, Rwanda, Turquie et Zambie).

12. Les résultats obtenus au titre de la réalisation 1 concernent également la participation des femmes à la gestion durable des ressources naturelles ainsi qu'à l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets selon une

¹ Toutes les mentions du Kosovo dans le présent rapport s'entendent ici au sens de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

démarche sensible à la problématique hommes-femmes. Donnant suite à l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le PNUD a conduit une évaluation, sous l'angle de l'égalité des sexes, des contributions prévues déterminées, au niveau national de 161 pays, soumises au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en avril 2016. Cette initiative a servi de base à un programme à mettre en œuvre en 2017 où le PNUD aidera 10 pays à assurer des contributions déterminées au niveau national tenant compte de la problématique hommes-femmes en vue de la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Le PNUD a contribué à associer les femmes à la gestion des ressources naturelles, notamment en Inde où il les a aidées à participer à la planification de l'utilisation des terres dans le Nagaland ainsi qu'à devenir des membres actifs de comités d'occupation des sols au sein des conseils de village, une première pour un État où les femmes n'exercent traditionnellement aucun droit foncier. Le PNUD a également continué d'intervenir par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et sur le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone forestier dans les pays en développement afin d'introduire des politiques et processus nouveaux en vue de faire reconnaître les droits des femmes, notamment au sein des communautés autochtones, dans des secteurs essentiels comme la forêt, l'énergie et l'environnement.

Réalisation 2. Il est répondu aux attentes des citoyens en ce qui concerne la liberté d'expression, le développement, l'état de droit et le respect du principe de responsabilité, grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides.

13. La réalisation 2 constitue le deuxième plus grand domaine au titre duquel les bureaux de pays ont communiqué des résultats sur l'égalité des sexes. Au total, 104 pays ont signalé des résultats en nets progrès sur l'égalité des sexes au titre de la réalisation 2 du plan stratégique, en hausse par rapport aux 91 pays de 2015. Ces résultats concernent pour la plupart la participation politique des femmes, l'égalité des sexes dans les constitutions et les réformes juridiques, portant principalement sur les lois et politiques relatives à l'égalité des sexes, notamment la lutte contre la violence sexiste.

14. En 2016, 49 pays ont signalé avoir aidé les femmes à se présenter aux élections nationales. Le PNUD a également continué d'aider les femmes à participer aux élections locales, notamment 85 femmes en Arménie, 64 ayant été élues, soit une hausse de 18 % du nombre de femmes en responsabilité au sein des collectivités locales en 2016. Au Liban, le PNUD a axé ses activités de renforcement des capacités et de sensibilisation sur les femmes via les médias sociaux et traditionnels qui ont contribué à accroître le nombre de candidates aux élections municipales, de 1 346 en 2010 à 1 465 en 2016, et le nombre de conseillères municipales de 536 à 663. Le PNUD a également collaboré avec le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique pour lancer le « Practice Parliament for Women : Training Manual », élaboré à partir d'une série d'exercices liés à la vie parlementaire à l'intention des femmes aidées par le PNUD de 2011 à 2016 qui ont amélioré la crédibilité des candidates.

15. Les initiatives de sensibilisation du PNUD visant à mieux intégrer l'égalité des sexes dans la Constitution de la Zambie ont contribué à la création d'une commission pour l'équité et l'égalité des sexes ainsi qu'à l'ajout d'une disposition dans la Constitution disposant que chacun des deux sexes doit pourvoir au moins 30 % des postes des instances décisionnelles. Dans la République de Moldova, en partenariat avec ONU-Femmes, le PNUD a fourni une aide au Caucus des femmes parlementaires, dont les initiatives ont abouti à l'instauration d'un quota de 40 % de

femmes au Gouvernement et sur les listes des partis politiques. En Somalie, le PNUD a apporté son soutien aux négociations relatives aux femmes qui ont pu ainsi aboutir à l'adoption d'un quota de 30 % de femmes au Parlement et une augmentation de la représentation des femmes parlementaires de 13 % à 25 % à la suite des élections de 2016.

16. Les orientations générales proposées dans ce domaine en 2016 sont notamment : un guide, « Women's Rights in Constitutions : Global Good Practices in Advancing Gender Equality and Women's Empowerment in Constitutions » qui offre une aide technique aux corps législatifs, assemblées constituantes, comités ou commissions de révision constitutionnelle, gouvernements et organisations de la société civile; une note d'orientation « Strategies and Good Practices in Promoting Gender Equality Outcomes in Parliaments »; et un cours de formation en ligne interactif, « Enhancing Women's Participation in the Electoral Cycle » (Améliorer la participation des femmes dans le cycle électoral) qui sera mis à la disposition du public en anglais, espagnol et français en 2017.

17. Tout au long de l'année 2016, le PNUD a appuyé les réformes juridiques qui promeuvent l'égalité des sexes dont la plupart portaient sur la prévention de la violence sexiste et l'adoption et la mise en œuvre de lois et politiques axées sur l'égalité des sexes. Pendant plusieurs années, de concert avec le FNUAP, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et ONU-Femmes, le PNUD a appuyé les initiatives de l'Égypte qui visent à lutter contre les mutilations génitales féminines, dont la fréquence a baissé de plus de 13 % entre 2008 et 2014 chez les jeunes filles de 15 à 17 ans. En 2016, ces actions ont abouti à l'adoption d'un amendement à la législation égyptienne contre les mutilations génitales féminines qui durcit les peines prévues contre cette pratique en la requalifiant d'infraction mineure en crime et qui sanctionne pénalement toutes personnes impliquées, notamment les auteurs ainsi que les membres de la famille et de la communauté. Au Kirghizistan, dans sa lutte contre la pratique du mariage précoce et du mariage d'enfants, le PNUD a contribué à faire adopter une loi interdisant aux chefs religieux de célébrer des mariages de mineurs et qui étend les sanctions pénales aux membres du clergé et aux parents qui contribuent ou participent à ces cérémonies.

Réalisation 3. Les pays se dotent d'institutions renforcées pour assurer progressivement l'accès universel aux services de base.

18. Pour ce troisième plus grand domaine de résultats sur l'égalité des sexes, 82 pays ont fait état de sensibles progrès en 2016, en hausse par rapport aux 62 pays de 2015. Nombre des résultats communiqués concernent des initiatives du PNUD relatives à l'état de droit et à l'aide aux victimes de violences sexuelles et sexistes, en particulier dans les situations de conflit. D'autres résultats portent sur le renforcement du rôle des femmes dans la fonction publique ainsi que sur la fourniture équitable de services de lutte contre le VIH et services de santé connexes.

19. À la fin de l'année 2016, 1 044 922 femmes avaient bénéficié de services d'aide juridictionnelle dans 38 pays grâce à l'appui du PNUD et de ses partenaires, en hausse par rapport aux 740 113 femmes de 2015. L'aide offerte par le PNUD dans 12 pays a également contribué à ce qu'un jugement soit rendu en première instance dans 23 390 nouvelles affaires de violence sexiste au total à la fin 2016, en hausse par rapport aux 18 312 affaires instruites à la fin 2015.

20. L'action du PNUD sur l'accès à la justice est essentielle pour mener pleinement à bien le relèvement et la réconciliation après les crises. En Sierra Leone, par exemple, le PNUD a collaboré avec les organisations communautaires pour offrir des recours aux victimes de la guerre civile, notamment en administrant les tribunaux du samedi chargés de rattraper le retard pris dans les affaires de

violence sexiste. Son action a ainsi bénéficié à plus de 2 200 habitants et a aidé 144 victimes à accéder aux services de police, juridiques et médicaux en 2016.

21. En 2016, le PNUD a intensifié ses efforts contre la violence sexiste au moyen de réponses intégrées et multisectorielles qui, sans se cantonner à l'aide juridictionnelle, ont aussi appuyé la fourniture de services complets à l'intention des victimes. Par exemple, à Sri Lanka, outre l'aide à la fourniture de conseils juridiques à plus de 480 victimes de violences sexuelles et sexistes, le PNUD a contribué à finaliser un cadre national et un plan d'action de lutte contre les violences sexuelles et sexistes qui associent les principaux ministères dans neuf secteurs et prévoient, pour les victimes, des stratégies de fourniture de soins de santé, de soutien psychosocial, de protection dans des abris, d'aide juridictionnelle et de redressement économique, notamment le renforcement des compétences et l'accès aux services financiers et de crédit.

22. Le PNUD s'emploie toujours plus à compléter les interventions visant à améliorer l'accès à la justice des victimes de violences sexistes en proposant des mécanismes permettant aux femmes d'exprimer leurs préoccupations dans d'autres organes de prise de décisions au niveau local. En Colombie, le PNUD a collaboré avec plusieurs municipalités pour donner aux femmes la possibilité de faire entendre leur voix lors de l'élaboration des plans de sécurité des citoyens permettant aux autorités locales de prendre des mesures pour prévenir la violence perpétrée à l'égard des femmes au sein de leurs communautés.

23. En 2016, le PNUD a élargi son action aux questions de l'égalité des sexes et de l'exercice de responsabilités par les femmes dans le secteur de la sécurité (voir encadré 1) qui favorisent la prévention et le signalement de la violence sexuelle. En partenariat avec le Gouvernement du Rwanda, le PNUD a rassemblé 250 femmes des services de sécurité de 36 pays à l'occasion d'une conférence régionale sur le rôle des organes de sécurité dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles. En Guinée, le PNUD a contribué à faire en sorte que les femmes représentent entre 10 % et 30 % des personnes recrutées dans la police nationale. En République centrafricaine, l'appui du PNUD a conduit à l'application d'un quota de 30 % de femmes au recrutement et à la formation de personnes au sein des forces de sécurité.

Encadré 1

Égalité des sexes dans le secteur de la sécurité : une initiative de formation Sud-Sud

Dans l'Europe du Sud-Est et l'Asie centrale, le PNUD a étroitement collaboré avec les ministères de la défense et des forces armées à la constitution d'un réseau de 33 formateurs pour les questions d'égalité des sexes en vue d'éduquer les troupes, unités et officiers à la problématique hommes-femmes au sein de l'appareil militaire et d'instaurer des environnements plus favorables aux femmes et aux hommes dans l'armée. De 2014 à 2016, ces formateurs ont organisé des réunions d'information et des séminaires consacrés au genre à l'intention de plus de 4 700 officiers, sous-officiers, soldats et civils dans les ministères de la défense et au sein des forces armées de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro, de la République de Serbie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine.

En 2016, le PNUD a tiré parti de cette expérience et, en favorisant la coopération Sud-Sud entre militaires de l'Europe de Sud-Est et l'Afrique, a rassemblé 15 chefs militaires originaires du Ghana, du Nigéria, de l'Ouganda et du Rwanda au Centre de formation au maintien

de la paix des forces armées serbes à Belgrade pour leur apprendre à intégrer les questions et perspectives liées à l'égalité des sexes dans la formation et l'instruction des militaires. Appuyé par le Centre nordique pour les questions de genre dans les opérations militaires, ce cours a été dispensé par les formateurs pour les questions d'égalité des sexes provenant des ministères de la défense et des forces armées des quatre pays qui ont préalablement reçu ladite formation.

La session de « formation des formateurs » a été dispensée par l'intermédiaire du Centre de documentation d'Europe du Sud-Est et de l'Est sur la lutte contre prolifération des armes légères du PNUD, à partir duquel les formateurs pour les questions d'égalité des sexes avaient été précédemment déployés en Géorgie, au Royaume-Uni et en Croatie.

24. Plus de 15 bureaux de pays ont communiqué des résultats en matière de politiques et de programmation visant à améliorer l'égalité des sexes dans la fonction publique, notamment grâce à une meilleure gestion des ressources humaines, au renforcement des compétences des fonctionnaires en matière d'égalité des sexes et à la sensibilisation aux stéréotypes sexistes sur le lieu de travail. Au Viet Nam, le PNUD a aidé à former plus de 700 fonctionnaires femmes aux aptitudes de leadership et de direction. Au Népal, le PNUD a offert son appui à l'élaboration de la politique d'égalité des sexes et d'inclusion sociale sur le lieu de travail dans la fonction publique, actuellement en cours d'examen, conçue pour y améliorer la diversité et répondre au problème du harcèlement sexuel.

25. Le PNUD a continué de collaborer avec ses partenaires nationaux en 2016 pour veiller à ce que les systèmes nationaux fournissent des services de santé sur une base équitable, notamment aux populations marginalisées. En Afghanistan, le PNUD a offert une aide à la formation des infirmières pour accroître l'accès des femmes aux soins de santé dans les régions défavorisées grâce au financement du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. En Ouganda, le PNUD et ONU-Femmes ont formé plus de 240 parlementaires à la prise en compte de la problématique hommes-femmes et au VIH.

Réalisation 4. Des progrès plus rapides sont réalisés dans le sens de la réduction des inégalités entre les sexes et de l'autonomisation des femmes

26. Dans la mesure où les bureaux de pays sont priés de restreindre le nombre de réalisations au titre desquelles ils rendent compte de leur action, nombre de leurs activités en faveur de l'égalité des sexes sont signalées sous d'autres réalisations que la réalisation 4. Cinquante-quatre bureaux de pays ont fait état de résultats au titre de la réalisation 4 en 2016, en hausse par rapport aux 49 bureaux de pays de 2015. Ces résultats portent généralement sur les stratégies de développement et les budgets tenant compte de la problématique hommes-femmes ou bien sur les approches intégrées et les initiatives de sensibilisation visant à lutter contre la violence sexiste. Les activités axées sur l'autonomisation économique sont signalées au titre de la réalisation 1; la participation politique des femmes au titre de la réalisation 2; et les initiatives de lutte contre la violence sexiste spécifiques à la programmation en matière d'état de droit au titre de la réalisation 3.

27. Concernant les projets liés à la politique, planification et budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes, le PNUD a aidé à formuler des indices de pauvreté multidimensionnels ventilés par sexe, en République dominicaine et en Tunisie, qui ont permis d'intégrer une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes dans les mesures de la pauvreté. Avec l'aide du

PNUD, 15 ministères d'exécution en Zambie ont appliqué des outils de budgétisation tenant compte des questions de genre; 9 des 15 ministères sont dotés de budgets tenant compte de la problématique hommes-femmes et près de l'ensemble des ministères d'exécution et des organismes de financement ont consacré des budgets à leurs activités relatives à l'égalité des sexes.

28. Les initiatives intégrées de lutte contre la violence sexiste et les initiatives visant à mieux réfléchir aux moyens de la prévenir ont également été communiquées au titre de cette réalisation. À cette fin, le PNUD a collaboré, avec le Gouvernement de la République de Corée, à l'organisation d'une réunion de plus de 50 éminents experts représentant des gouvernements, des organismes des Nations Unies, le monde universitaire et la société civile pour échanger les meilleures pratiques. Une nouvelle approche a ainsi été adoptée pour lutter contre la violence sexiste, attentive aux facteurs structurels des inégalités entre les sexes qui conduisent à la violence sexiste. En outre, de nouvelles initiatives ont cherché à mieux saisir les liens existant entre identité masculine dans les contextes fragiles et violence sexiste. En 2016, en collaboration avec ses partenaires de la société civile, le PNUD a organisé une consultation d'experts sur le thème « Masculinités et violences dans les situations de crise » qui a rassemblé des États Membres, des partenaires des Nations Unies et de la société civile ainsi que le personnel des bureaux de pays pour débattre de la mobilisation de partenariats en vue de sensibiliser à la problématique hommes-femmes, à la paix et à la sécurité, et d'élaborer des programmes en la matière. Le PNUD a ainsi élaboré un document de recherche « Masculinités et violence dans les contextes fragiles et de crises. Un cadre de politique et de programmation ». Les recommandations du document guident l'action du PNUD en matière de relèvement et de prévention de la violence sexiste.

29. Dans toutes les régions, la sensibilisation constitue une composante majeure des initiatives du PNUD de lutte contre la violence à l'égard des femmes, notamment dans le cadre de la campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes » (UNiTE). Par exemple, dans les Balkans occidentaux, le PNUD a créé une bande dessinée « Daria : A Roma Woman's Journey ». Vue plus de 30 000 fois, celle-ci décrit le profond impact que le mariage précoce a sur la vie des filles et des femmes roms dans les Balkans occidentaux. Pour l'Europe et la région de l'Asie centrale, le PNUD a produit une vidéo « Violence Has No Excuse » disponible en anglais, russe et turc, vue plus d'un million de fois sur les médias sociaux et projetée dans 75 cinémas en Turquie. En République dominicaine, le PNUD a aidé à l'organisation d'un concours d'arts visuels sur la prévention de la violence sexiste qui prévoyait une retransmission en direct de 24 heures et la diffusion de matériels audiovisuels auprès des décideurs, étudiants et membres du grand public. En Égypte, le PNUD a mis à profit le pouvoir des médias sociaux et de la télévision à faire évoluer les mentalités au sujet des femmes en appuyant la campagne gouvernementale Taa Marbouta (voir encadré 2).

30. En 2016, le PNUD a également poursuivi ses efforts de sensibilisation pour faire évoluer les normes sociales dans le souci d'autonomiser les femmes. Par exemple, au Myanmar, le PNUD a lancé iWomen – Inspiring Women, application mobile gratuite développée par des spécialistes femmes en haute technologie au Myanmar pour motiver les femmes et les encourager à devenir des responsables au sein de leurs communautés. À la fin de l'année 2016, neuf mois après son lancement, l'application iWomen app comptait 7 000 utilisatrices (dont plus de 80 % d'utilisatrices régulières) disséminées dans tous les États et régions du Myanmar.

Encadré 2

Autonomiser les femmes en Égypte : évolution des comportements grâce aux médias sociaux

Dans le cadre de son action mondiale visant à faire évoluer les comportements sociaux pour promouvoir l'égalité des sexes, le PNUD a cofinancé la campagne médiatique Taa Marbouta pour l'autonomisation des femmes en Égypte.

La campagne Taa Marbouta a été lancée en 2016 par le Conseil national des femmes d'Égypte, le PNUD, le FNUAP, ONU-Femmes et l'Ambassade de Suède. À partir des médias sociaux et de spots télévisés diffusés durant le mois sacré du Ramadan pour mettre à profit la très grande audience des émissions de télévision retransmises durant cette période, la campagne s'attaque à la violence à l'égard des femmes, notamment le harcèlement sexuel, et les coûts que les violations de leurs droits constituent pour elles et l'ensemble de la société. Les vidéos de la campagne montrent des femmes qui se défendent face aux difficultés auxquelles elles se heurtent tous les jours en Égypte. Durant les quatre premiers mois de la campagne, les messages diffusés sur les médias sociaux ont été vus plus de 15 millions de fois et les messages télévisés 8 millions de fois.

Première du genre en Égypte, cette campagne de comportement s'attaque aux problèmes rencontrés par les femmes et vise à faire évoluer le comportement des hommes et à permettre aux femmes d'agir pour briser le cercle de la stigmatisation des victimes. La lettre arabe « Taa Marbouta » est également un pronom féminin ajouté à la fin des mots pour leur donner le genre féminin. La calligraphie de la lettre évoque deux bras enlacés. De nombreuses femmes solidaires de la campagne portent la lettre sur des épinglettes.

La deuxième phase de la campagne a été lancée à la maison de l'Opéra du Caire avec la participation des principales ministres femmes du Gouvernement et de modèles de rôle féminins populaires originaires d'Égypte, notamment une médaillée des Jeux olympiques de Rio, une parlementaire et des journalistes célèbres. Combattant les attitudes qui cantonnent les femmes aux rôles traditionnels et leur refusent l'égalité des chances qui leur permettrait de réaliser leur potentiel, la campagne diffuse le message suivant : « Taa Marbouta n'est pas votre réclusion, c'est votre force ».

31. En 2016, le PNUD a renforcé les capacités de production de données factuelles sur la violence sexiste ainsi que les moyens de lutte contre la violence sexiste et le VIH, notamment grâce à une initiative régionale conduite en Amérique latine (Honduras) et dans les Caraïbes (Jamaïque) pour rassembler des données factuelles sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles qui vivent avec le VIH et sont affectées par le virus. Dans le cadre d'une autre initiative, le PNUD et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont contribué à intégrer et renforcer les politiques nationales de lutte contre la violence sexiste, l'usage nocif de l'alcool et le VIH. Ce programme a permis notamment la collecte et l'examen de données sur les cadres nationaux de lutte contre la violence sexiste et de la politique en matière de VIH dans 20 pays. Au Zimbabwe, un projet de politique nationale de lutte contre l'alcool a ainsi été élaboré qui vise à remédier aux incidences multidimensionnelles de l'usage nocif de l'alcool, de la transmission du VIH et de la violence sexiste.

Réalisation 5. Les pays sont à même de réduire les risques de conflit et de catastrophe naturelle, notamment ceux liés aux changements climatiques.

32. En 2016, 60 pays ont fait état de résultats en constants progrès en matière d'égalité des sexes au titre de la réalisation 5, contre 46 pays en 2015. Les résultats dans ce domaine concernent : la nécessité de s'assurer que les cadres politiques et les mécanismes institutionnels de gestion pacifique des conflits intègrent les préoccupations touchant à la condition de la femme; le renforcement des capacités de règlement des conflits et des processus de paix ainsi que la promotion de la participation des femmes dans ces domaines; et l'aide apportée aux partenaires à l'élaboration des politiques et stratégies tenant compte des disparités entre les sexes qui vise à réduire le risque de catastrophes naturelles. De nouveaux domaines d'action sont également apparus en 2016, telles les activités menées par le PNUD pour intégrer la problématique hommes-femmes dans ses activités de prévention de l'extrémisme violent et les réponses qu'il y apporte.

33. En 2016, le PNUD s'est beaucoup employé à améliorer la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans son action de prévention des conflits. Il a notamment collaboré avec le Département des affaires politiques des Nations Unies afin d'accroître le nombre de conseillères pour les questions de paix et de développement en place pour aider les coordonnateurs résidents. En 2016, on comptait 9 femmes parmi les 30 conseillers (30 %), en hausse par rapport aux 7 (25 %) conseillers de 2015. Des initiatives ciblées ont permis de porter désormais la proportion de femmes à 54 % des conseillers pour les questions de paix et de développement prêts à être déployés.

34. Le PNUD a continué d'appuyer la participation des femmes à la prévention des conflits. Au Népal, le PNUD a aidé les femmes et les groupes marginalisés dans six districts, théâtres de tensions communautaires, à améliorer leurs moyens de subsistance. Il a contribué à donner plus de moyens sur les questions touchant les femmes, la paix et la sécurité à 25 responsables femmes qui font actuellement campagne pour les droits fondamentaux des femmes et la cessation de la violence sexiste.

35. Un nouveau domaine d'action du PNUD a consisté à intégrer la problématique hommes-femmes dans ses initiatives visant à prévenir l'extrémisme violent, notamment en intégrant la problématique hommes-femmes dans les politiques et outils. En collaboration avec le Réseau international d'action de la société civile (ICAN), le PNUD a coparrainé le cinquième Forum annuel du Réseau, qui a rassemblé 70 agentes de consolidation de la paix originaires de 15 pays d'Asie, d'Afrique et du Moyen-Orient en vue d'élaborer des stratégies de lutte contre l'extrémisme violent grâce à la promotion de la paix, des droits et du pluralisme. Le PNUD a également intégré la problématique hommes-femmes dans sa stratégie et sa programmation pour prévenir l'extrémisme violent. Le PNUD a aidé à la constitution du tout premier réseau de femmes visant à prévenir l'extrémisme violent, la Women's Alliance for Security Leadership, qui appuie la collaboration stratégique parmi les praticiens, organisations et réseaux spécialisés dans les droits des femmes et la paix et actifs dans la prévention de l'extrémisme et la promotion de la paix, des droits et du pluralisme. Le PNUD a mis en œuvre un certain nombre d'activités au niveau national pour lutter contre l'extrémisme violent, par exemple, en apportant son soutien à l'initiative jordanienne d'aide à la stabilisation et à la lutte contre la radicalisation et le terrorisme, laquelle a adopté une approche ciblée en formant des prédicatrices à la sensibilisation à la lutte contre l'extrémisme au niveau local.

36. En 2016, le PNUD a continué de fournir une assistance technique à l'intégration d'approches sexospécifiques dans les plans, politiques et programmes de réduction des risques de catastrophes, notamment à l'intention des commissions nationales, organismes et groupes communautaires. En Haïti, par exemple, il a aidé à la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les plans d'urgence en cas de cyclones et de séismes, ainsi que dans les exercices de simulation de catastrophes, la formation des spécialistes de la construction et les initiatives d'éducation du public à la réduction des risques au niveau local. Le PNUD a également aidé à associer les femmes à la gestion des risques de catastrophes. Au Népal, il a offert une aide et une formation aux initiatives de gestion locale des risques de catastrophe et a mis en œuvre des activités aux côtés de 53 organisations, notamment 11 comités de gestion des risques de catastrophe au niveau des villages et 35 comités de gestion des risques de catastrophe au niveau des communautés, les femmes y représentant 37 % des membres et occupant un tiers des postes clefs (président, secrétaire, trésorier), et étant à présent reconnues comme des modèles de rôle au sein de leurs communautés.

Réalisation 6. Après un conflit ou une catastrophe naturelle, le relèvement est rapide et le retour sur le chemin du développement durable se fait sans tarder.

37. En 2016, 28 pays ont communiqué des résultats en matière d'égalité des sexes au titre de la réalisation 6, contre 26 pays en 2015. La plupart des progrès enregistrés l'ont été dans les emplois et moyens d'existence d'urgence et le relèvement rapide pour les femmes, ainsi que dans la garantie d'un relèvement rapide tenant compte de la problématique hommes-femmes.

38. En 2016, le PNUD a aidé à la création de 93 036 nouveaux emplois d'urgence pour les femmes, en hausse par rapport aux 53 681 de 2015. Le PNUD a également aidé 2 295 111 femmes supplémentaires à bénéficier d'autres moyens de subsistance d'urgence, dont 52 364 femmes en 2016 en Afghanistan. En République arabe syrienne, le PNUD s'est assuré que 30 % au moins des bénéficiaires sont des femmes et que les efforts ciblent les plus vulnérables, notamment les ménages dirigés par une femme. Le PNUD a ainsi appuyé les perspectives d'emploi de 4 930 femmes, la formation professionnelle de 1 507 femmes et la fourniture de modules d'équipements initiaux durables à 723 femmes. Il a offert une formation au relèvement, à la résilience, à la gestion des programmes et à la cohésion sociale aux organisations dirigées par des femmes. En République démocratique du Congo, le PNUD a aidé à la réintégration socioéconomique de 2 955 ménages vulnérables, dont 40 % étaient dirigés par des femmes, en leur procurant 2 955 emplois temporaires grâce à l'accès au microcrédit.

39. En 2016, le PNUD a continué de renforcer ses activités sur la problématique hommes-femmes et les situations de réponse aux crises et de relèvement, notamment en incluant un profil de l'égalité des sexes dans le vivier des premiers intervenants (qui seront mis en place immédiatement après les crises et les catastrophes naturelles) et en mettant à l'essai des directives à l'intention des premiers intervenants sur la manière d'aborder l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les nouvelles procédures opérationnelles permanentes à l'intention des conseils de crise, mises en place en 2016, exigent de discuter de la problématique hommes-femmes au sein de chaque conseil de crise et de reprendre les données et mises à jour sur la problématique hommes-femmes dans les rapports de situation. Cette évolution a conduit à la mise en place de conseillers pour la problématique hommes-femmes en République centrafricaine et au Soudan du Sud (voir encadré 3). Le PNUD a également apporté son aide au Cameroun, au Nigéria et en Ouganda lorsqu'ils ont fait des propositions en réponse à l'appel de l'Équipe volante de

spécialistes de l'égalité des sexes à la mise en place de conseillers pour la problématique hommes-femmes. Le PNUD a instauré une nouvelle relation avec l'Agence suédoise pour la protection civile en 2016 pour appuyer le déploiement des conseillers pour la problématique hommes-femmes dans les pays en crise et sortant d'une crise même si le financement de leur mise en place demeure difficile dans les pays en crise.

Encadré 3

Conseillers pour la problématique hommes-femmes en place en République centrafricaine et au Soudan du Sud

En 2016, le PNUD a financé et mis en place des conseillers pour la problématique hommes-femmes dans des situations de crise en République centrafricaine et au Soudan du Sud, et a décrit les résultats qu'ils ont obtenus. En République centrafricaine, le conseiller, en place pendant six semaines, a beaucoup aidé le Gouvernement sur le projet de loi sur la parité des sexes, adopté par la suite, qui impose une représentation minimum de 35 % de femmes à toutes les institutions publiques. Le conseiller a également veillé à l'intégration de la problématique hommes-femmes dans l'évaluation du relèvement et de la consolidation de la paix présentée à l'occasion de la conférence des donateurs organisée à Bruxelles. Au Soudan du Sud, l'expert en place collabore avec les autorités nationales pour veiller à la mise en œuvre systématique du Plan d'action national du Soudan du Sud relatif à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité ainsi qu'à la conception et mise en œuvre d'une initiative visant à déployer des groupes d'intervention rapide mobiles intégrées en vue de traiter et prévenir les violences sexuelles et sexistes au sein des communautés sélectionnées dans tout le pays. Le spécialiste des questions d'égalité des sexes collabore également avec la direction du bureau de pays pour créer un conseil consultatif de la société civile et expérimenter le nouvel ensemble de directives relatives à la problématique hommes-femmes et le relèvement.

40. En 2016, le PNUD a continué d'appuyer la participation des femmes à la prise de décisions relative au relèvement après un conflit ou une catastrophe. En Iraq, le PNUD a aidé des groupes de femmes de différentes minorités, dans six gouvernorats, à faire campagne pour la prise en compte des droits des femmes dans les priorités des pouvoirs publics et à proposer une législation tenant compte des disparités entre les sexes. En Colombie, le PNUD a apporté son soutien au deuxième Sommet des femmes et de la paix qui a réuni 500 femmes exerçant des responsabilités pour convenir d'un programme les concernant après la mise en œuvre de l'Accord de paix, et a également aidé à l'organisation d'une table ronde nationale qui a conduit à l'instauration du tout premier mécanisme colombien de protection des défenseuses des droits de l'homme/défenseurs des droits des femmes. En Érythrée, où les femmes et les ménages dirigés par une femme représentent 21 330 (environ 54 %) des bénéficiaires de l'aide aux populations touchées par la sécheresse, le PNUD a assuré l'égalité d'accès des femmes aux interventions de développement qui ont notamment porté sur la fourniture de semences améliorées et de bétail, l'accès à l'eau salubre et les activités de conservation des sols et de l'eau. En 2016, le PNUD a également commencé à élaborer de nouvelles directives sur la problématique hommes-femmes et les activités de relèvement pour guider la programmation dans les contextes de crise et d'après crise. Ces directives consistent en sept notes d'orientation sur les domaines prioritaires suivants : violence sexiste;

accès à la justice; participation de la société civile; autonomisation économique; participation politique des femmes; réduction des risques de catastrophe; institutions réactives. Elles seront finalisées et mises en œuvre en 2017.

Réalisation 7. À tous les niveaux, les débats et les activités concernant le développement accordent la priorité à la lutte contre la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion, conformément aux principes fondateurs de l'organisation.

41. En 2016, le PNUD s'est appliqué à faire ressortir les liens entre égalité des sexes et amélioration des résultats de développement, en particulier grâce à la concertation et aux outils sur la problématique hommes-femmes et la mise en œuvre des objectifs de développement durable, l'action pour le climat et la programmation relative à l'environnement, ainsi que l'autonomisation économique des femmes, notamment grâce à la participation du secteur privé.

42. Outre la production d'une publication, « UNDP support to the integration of Gender Equality across the [Sustainable Development Goals] including Goal 5 », le PNUD a organisé, de concert avec ONU-Femmes notamment, plusieurs consultations entre parties prenantes régionales et nationales sur la problématique hommes-femmes et la mise en œuvre des objectifs de développement durable, notamment sur les thèmes suivants : Promotion de l'égalité des sexes dans les Balkans occidentaux et la Turquie² au Monténégro; Financement de l'égalité des sexes : inscrire les femmes au cœur des [objectifs de développement durable] en Afrique³ en Éthiopie; une série de consultations en ligne réunissant plus de 500 experts et membres de la société civile en Amérique latine et dans les Caraïbes; ainsi qu'une réunion d'experts sur le thème États inclusifs, [objectifs de développement durable] et prise en compte de la problématique hommes-femmes⁴ en Uruguay. En 2016, le PNUD a également commencé à attirer l'attention sur les questions du vieillissement et de la problématique hommes-femmes comme partie intégrante de la réalisation des objectifs. Il a notamment coorganisé, avec les Gouvernements de l'Argentine, du Japon et des États-Unis d'Amérique, la manifestation parallèle sur « La prise en compte de la problématique hommes-femmes et le vieillissement dans les [objectifs de développement durable] : ne pas faire de laissés-pour-compte », à l'occasion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2016, et a élaboré un document d'orientation sur le vieillissement et les objectifs du développement durable.

43. Donnant suite à l'accord de Paris, le PNUD a investi dans les outils et les connaissances propres à améliorer les activités mondiales menées sur la problématique hommes-femmes dans l'action pour le climat et la programmation relative à l'environnement. Le PNUD a lancé une publication « Gender Equality in National Climate Action : Planning for Gender-responsive Nationally Determined Contributions ». Cette publication analyse dans quelle mesure les contributions prévues déterminées au niveau national, soumises en avril 2016, ont pris en compte et intégré l'égalité des sexes, et présente un cadre d'intégration de l'égalité des sexes dans la planification et mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national. Également en 2016, le PNUD et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ont créé une trousse d'information « Guide to Gender Mainstreaming in UNDP-Supported GEF-Financed Projects », et ont produit une

² Également en partenariat avec l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, la délégation de l'Union européenne au Monténégro, l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, le Ministère des droits de l'homme du Monténégro et les réseaux de la société civile.

³ Également en partenariat avec le Gouvernement de l'Éthiopie et la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies.

⁴ Également en partenariat avec l'OIT, le FNUAP et le Gouvernement de l'Uruguay.

publication phare par l'intermédiaire de la Facilité d'adaptation aux changements climatiques Canada/PNUD sur les approches de l'adaptation soucieuses d'égalité des sexes, laquelle publication analyse les connaissances et expériences nouvelles sur la manière d'intégrer la problématique hommes-femmes dans les pratiques d'adaptation au niveau communautaire et institutionnel.

44. En 2016, le PNUD a coorganisé deux conférences mondiales qui ont signalé les récentes études effectuées sur les questions de la promotion de l'égalité des sexes dans le secteur privé. Le troisième forum mondial sur le thème « Monde des entreprises pour l'égalité des sexes : promotion du développement durable », tenu à Panama et coorganisé par le Gouvernement du Panama, a rassemblé plus de 250 représentants de gouvernements et d'entreprises provenant de 24 pays, notamment Cementos Argos, CODELCO et McKinsey, pour partager les meilleures pratiques et stratégies de promotion de l'égalité des sexes sur le lieu de travail en examinant des questions comme les écarts de rémunération entre les sexes, les femmes dans la prise de décisions et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Lors du Responsible Business Forum for Sustainable Development organisé à Singapour, Michelle Yeoh, Ambassadrice itinérante du PNUD, a présenté « label égalité des sexes », programme du PNUD de certification des entreprises publiques et privées, et a souligné le potentiel du secteur privé à faire avancer l'égalité des sexes.

45. En 2016, le PNUD a lancé plusieurs publications pour faire avancer le leadership éclairé et la recherche sur l'égalité des sexes. Le Rapport sur le développement humain en Afrique 2016 « Accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique » conclut que les inégalités entre les sexes coûtent à l'Afrique subsaharienne en moyenne 95 milliards de dollars par an et propose des politiques et des actions concrètes visant à les combler. Le lancement du Rapport a été suivi par un atelier pour montrer comment les investissements en faveur des femmes favorisent les progrès vers la réalisation de tous les objectifs de développement durable et pour étudier comment le PNUD et ses partenaires de la région peuvent mettre à profit le rapport aux fins de sensibilisation, d'élaboration des politiques et de programmation. Le Regional Human Development Report for Europe and Central Asia du PNUD contient un chapitre sur les inégalités entre les sexes au travail et dans les situations de chômage ainsi qu'une étude « Gender Inequalities in Labour Markets in Central Asia » qui analyse le contexte et les facteurs déterminants des inégalités en matière de perspectives d'emploi. Le PNUD a également publié le « Regional Human Development Report for Latin America and the Caribbean, 'Multidimensional Progress : Well-being Beyond Income' » qui considère le problème du sexisme comme une inégalité historique majeure dans la région et recommande la mise en place de politiques de soins de santé et de politiques intégrées pour combler les inégalités entre les sexes dans la lutte contre la pauvreté. Le Rapport arabe sur le développement humain 2016 « Jeunesse et perspectives en matière de développement humain dans une réalité changeante » inclut un chapitre sur l'intégration et l'autonomisation des jeunes femmes.

III. Résultats de gestion : efficacité institutionnelle en matière de prise en compte de la problématique hommes-femmes

46. La présente section rend compte de la façon dont le PNUD s'emploie à consolider son cadre institutionnel pour obtenir des résultats sur la voie de l'égalité des sexes. Ce travail consiste notamment à veiller au respect du Plan d'action à

l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (UN-SWAP), à améliorer les orientations de politique générale et la planification, à approfondir l'application du principe de responsabilité, à financer l'action en faveur de l'égalité des sexes, à suivre et surveiller les investissements, à réaliser la parité des sexes et à renforcer la collaboration interinstitutions.

47. En 2016, le PNUD continue d'afficher le meilleur bilan parmi les fonds et programmes des Nations Unies concernant le Plan UN-SWAP, atteignant ou dépassant 80 % des points de référence applicables aux résultats contre une moyenne de 73 %. Le financement des investissements dans l'égalité des sexes, la parité des sexes et les évaluations demeurent les principaux domaines à améliorer.

48. En collaboration avec ONU-Femmes, le PNUD a expérimenté la nouvelle génération d'indicateurs de performance du Plan UN-SWAP, qui s'accordent mieux avec les objectifs de développement durable, et a coorganisé une consultation interinstitutions qui a abouti à la mise au point d'indicateurs de performance à mettre en œuvre en 2018.

Amélioration des politiques et de la planification en faveur de l'égalité des sexes

49. En 2016, le PNUD a publié deux notes d'orientation visant à améliorer l'analyse par sexe, respectivement pour les descriptifs de programme de pays et les descriptifs de projet. Disponibles en cinq langues, ces notes aideront également au respect des normes de qualité organisationnelle en matière de programmation.

50. Sur les 34 descriptifs de programme de pays approuvés en 2016, 12 mentionnent des réalisations tenant compte des disparités entre les sexes, 25 incluent des mesures précises pour lutter contre les inégalités entre les sexes et 33 prévoient des indicateurs ventilés par sexe et tenant compte de la problématique hommes-femmes. Ces améliorations ne doivent pas faire oublier qu'il faut faire davantage.

Renforcement de la responsabilisation et du contrôle pour les résultats concernant l'égalité des sexes

51. Le Comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes demeure le principal mécanisme de responsabilisation mis en place à l'échelle de l'organisation pour garantir que le PNUD s'attache dans toutes ses activités à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le Comité s'est réuni en mai 2016 pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes de janvier à décembre 2015. Il a examiné les rapports d'activité, soumis par 14 groupes, de la remontée de l'information et a identifié des recommandations générales et spécifiques à chaque bureau pour améliorer les travaux correspondants du PNUD.

52. En 2016, le PNUD a pris plusieurs initiatives en réponse aux décisions prises par le Comité. Premièrement, face aux stéréotypes sexistes à la base des inégalités structurelles entre hommes et femmes, le PNUD a lancé des travaux de recherche sur les masculinités (voir réalisation 4). Deuxièmement, il a élaboré un ensemble de directives sur la problématique hommes-femmes et le relèvement pour améliorer la programmation sur la problématique hommes-femmes et les situations de crises (voir réalisation 6). Troisièmement, le PNUD a mieux pris en compte la problématique hommes-femmes dans les activités concernant l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, et le développement durable afin d'améliorer la programmation concernant la problématique hommes-femmes dans les activités concernant les changements climatiques (voir

réalisation 1). Quatrièmement, dans le souci de renforcer les capacités des bureaux de pays dotés d'un budget suffisant, le PNUD a accru son aide à la mise en place de conseillers pour la problématique hommes-femmes dans les pays en crise. Enfin, en vue d'accroître les investissements dans l'égalité des sexes et d'en assurer un meilleur suivi, le PNUD a commencé à établir des rapports trimestriels selon le système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes à l'intention des cadres supérieurs pour faciliter leur surveillance et leur suivi des progrès. Il a également mis au point un système d'audits aléatoires pour garantir l'exactitude des notations correspondant aux degrés de contribution à la promotion de l'égalité des sexes.

Financement de la promotion de l'égalité des sexes

53. Le PNUD a une allocation budgétaire spécifique à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes à l'appui des activités de l'Équipe de la problématique hommes-femmes. En 2016, cette allocation a été de 1,6 million de dollars et équivaut au niveau des années précédentes. Par ailleurs, de nombreux bureaux de pays et bureaux régionaux sont dotés de programmes et projets spécifiques à la problématique hommes-femme et consacrent des ressources à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes. L'indicateur de contribution à l'égalité des sexes est la mesure la plus complète de la contribution des dépenses du PNUD à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes; cet indicateur classe les projets sur une échelle de quatre niveaux selon leur contribution. Comme le montre le tableau 1, 37 % des dépenses du PNUD sont allées à des projets ayant apporté une contribution notable à l'égalité des sexes ou ayant eu l'égalité des sexes comme principal objectif, soit une légère hausse par rapport au 35 % de 2015. Toutefois, des obstacles persistent à l'augmentation des dépenses ayant l'égalité des sexes comme principal objectif, actuellement de 4 % au regard d'une cible de 15 %.

Tableau 1

Répartition des dépenses totales du PNUD par niveau de contribution à la promotion de l'égalité des sexes (2015-2016)*

Niveau de contribution	2015	2016
	(en pourcentage)	
GEN 0 : pas de contribution notable à la promotion de l'égalité des sexes	13	18
GEN 1 : contribution à la promotion de l'égalité des sexes	52	45
GEN 2 : la promotion de l'égalité des sexes est un objectif important	31	33
GEN 3 : la promotion de l'égalité des sexes est un des objectifs principaux	4	4
GEN 0 + GEN 1	65	63
GEN 2 + GEN 3	35	37

54. Comme le montre le tableau 2, hormis la réalisation 4, la réalisation 6 relative au relèvement rapide après les conflits et les catastrophes enregistre le pourcentage le plus élevé de dépenses correspondant à des projets dont un objectif principal ou un objectif important est de promouvoir l'égalité des sexes (55 %). La réalisation 1 relative à la croissance durable et inclusive vient en deuxième place (52 %). La réalisation 7 nécessite une analyse approfondie et constitue un domaine majeur à améliorer.

Tableau 2
**Pourcentage des dépenses au titre des réalisations du plan stratégique
 par niveau de contribution à la promotion de l'égalité des sexes (2016)***
 (En pourcentage)

	<i>GEN 0</i>	<i>GEN 1</i>	<i>GEN 2</i>	<i>GEN 3</i>	<i>GEN 0 + GEN 1</i>	<i>GEN 2 + GEN 3</i>
Réalisation 1						
Croissance durable et inclusive	12	36	46	6	48	52
Réalisation 2						
Systemes de gouvernance démocratique plus solides	8	50	39	2	58	41
Réalisation 3						
Accès aux services de base	9	62	27	2	71	29
Réalisation 4						
Égalité des sexes et autonomisation des femmes	0	3	9	89	3	98
Réalisation 5						
Réduction des risques de conflit et de catastrophe naturelle	8	57	33	2	65	35
Réalisation 6						
Relèvement rapide et prompt retour au développement durable	2	43	52	3	45	55
Réalisation 7						
Priorisation de la lutte contre la pauvreté et l'inégalité dans les débats sur le développement et les activités	19	55	22	4	74	26

* Hors dépenses non classées.

Label égalité des sexes : une initiative du PNUD

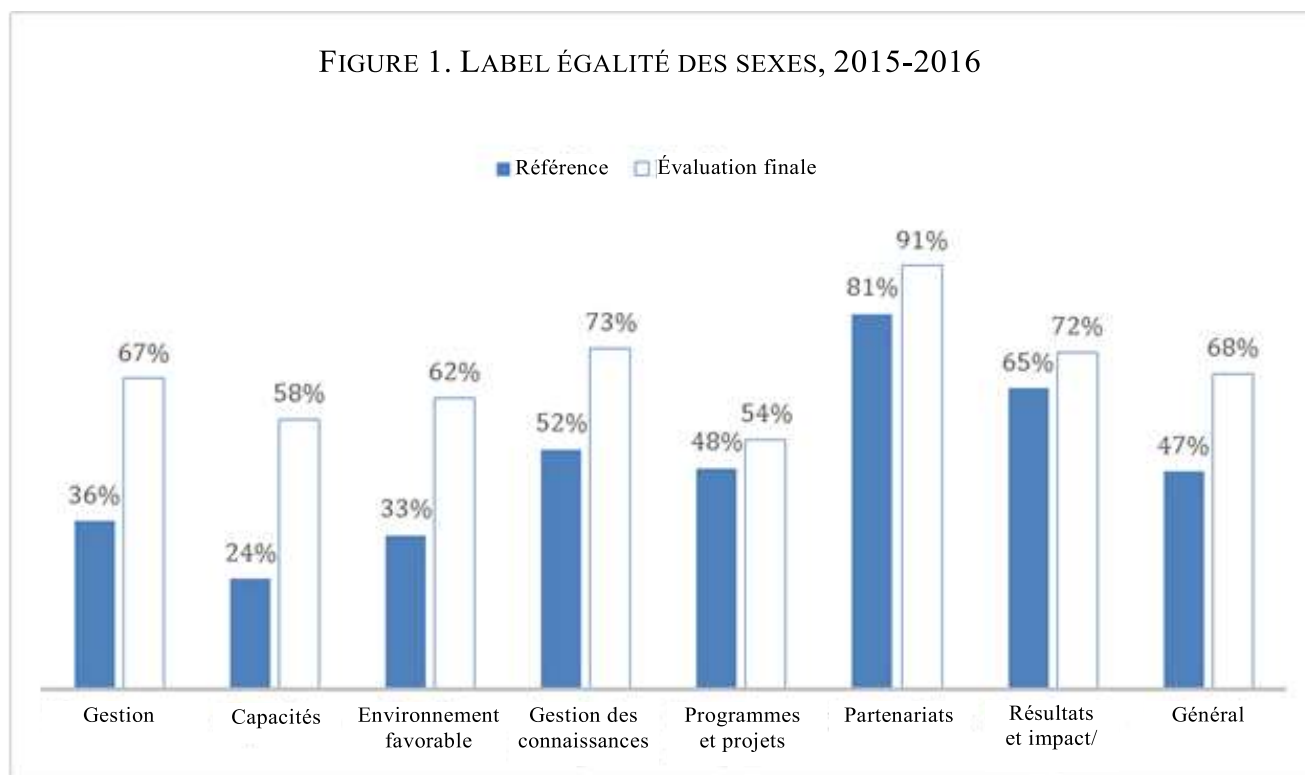
55. En 2016, 36 bureaux de pays du PNUD ont participé au label égalité des sexes, programme de certification organisationnel destiné à renforcer les capacités et la responsabilisation en matière de prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes. Notamment, 25 nouveaux bureaux de pays se sont engagés pour la première fois dans le processus en 2016 et 11 bureaux de pays ont présenté une demande de recertification (voir tableau 3).

Tableau 3
Bureaux de pays participant au label égalité des sexes en 2015-2016

<i>Région</i>	<i>Nouveaux candidats</i>	<i>Candidats ayant refait une demande</i>
Afrique	Bénin	Guinée
	Burkina Faso	Lesotho
	Cabo Verde	Madagascar
	Côte d'Ivoire	Niger
	Ouganda	Rwanda
	République-Unie de Tanzanie	
	Sénégal	
	Sierra Leone	
	Soudan du Sud	
	Swaziland	
	Zimbabwe	

Région	Nouveaux candidats	Candidats ayant refait une demande
Asie-Pacifique	Indonésie Malaisie Mongolie Viet Nam	Afghanistan
États arabes	Émirats arabes unis Jordanie Tunisie	Maroc
Europe et Asie centrale	Albanie Arménie Turquie	Bélarus Kosovo République de Moldova
Amérique latine et Caraïbes	Colombie Panama République dominicaine Suriname	Jamaïque
Total	25 pays	11 pays

56. En 2016, un examen du label égalité des sexes du PNUD a conclu que cette initiative suscite des améliorations concrètes dans les bureaux de pays du PNUD. La figure 1 montre l'amélioration mesurable de l'efficacité des bureaux de pays dans les sept grands domaines du label égalité des sexes.



57. Le PNUD a aidé d'autres organismes des Nations Unies à adopter un label égalité des sexes interne, notamment en menant à bonne fin son aide au Programme alimentaire mondial et en accordant un soutien initial à l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles.

Dispositif relatif à la problématique hommes-femmes

58. L'Équipe de la problématique hommes-femmes, installée dans les locaux du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (BPAP), reste le pilier du dispositif relatif à la problématique hommes-femmes du PNUD. Comme le montre le tableau 4 ci-dessous, l'Équipe est composée de 8 conseillers à plein temps au siège et de 14 autres aux centres de services régionaux. À cet effectif s'ajoutent 7 autres fonctionnaires intégrés à d'autres équipes du BPAP, notamment des spécialistes de l'élaboration des politiques sur les droits fondamentaux et la problématique hommes-femmes, la pauvreté et la problématique hommes-femmes, ainsi que la consolidation de la paix et la problématique hommes-femmes, pour un total de 28 conseillers pour la problématique hommes-femmes dans le BPAP. Toutefois, ces postes n'étaient pas tous pourvus en 2016. À cette équipe s'ajoutent 40 conseillers pour la problématique hommes-femmes recrutés sur le plan national et international (de la classe P-4 ou équivalente ou supérieure) travaillant dans les bureaux de pays. Afin de compenser le manque de ressources au niveau national, le PNUD a promu la création d'équipes multidisciplinaires de référents dirigées par des cadres supérieurs au sein des bureaux de pays, en vue de faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. En 2016, 66 % des bureaux de pays (88) étaient dotés d'une équipe multidisciplinaire de référents dirigée par des cadres supérieurs.

Tableau 4

Ressources du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes (par lieu d'affectation)

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Équipe de la problématique hommes-femmes</i>	<i>Autres</i>	Total
Siège	8		8
Addis-Abeba	5	1	6
Bangkok	1	5	6
Amman	2		2
Istanbul	2	1	3
Panama	3		3
Total	21	7	28

Leadership et renforcement des capacités

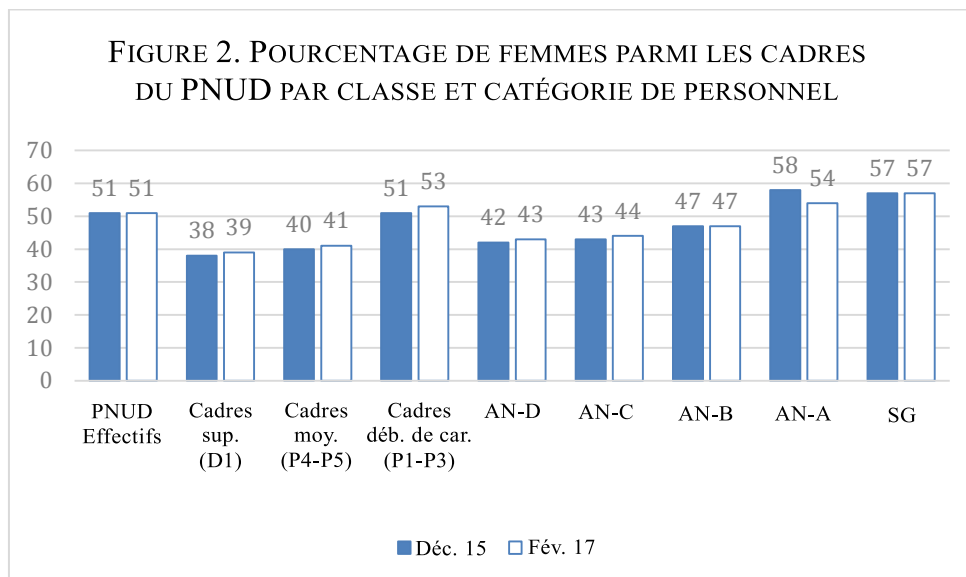
59. En 2016, le PNUD a lancé l'initiative Leadership des femmes pour l'égalité des sexes à l'intention des administratrices recrutées sur le plan national, qui œuvrent pour l'égalité des sexes, pour renforcer leurs compétences en matière de direction, améliorer leur capacité à faire avancer l'égalité des sexes dans les activités du PNUD et plaider pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les objectifs de développement durable. Le premier atelier a été organisé dans la région des États arabes avec la participation de 30 fonctionnaires de bureaux de pays. Les ateliers prévus dans les quatre autres régions auront lieu en 2017.

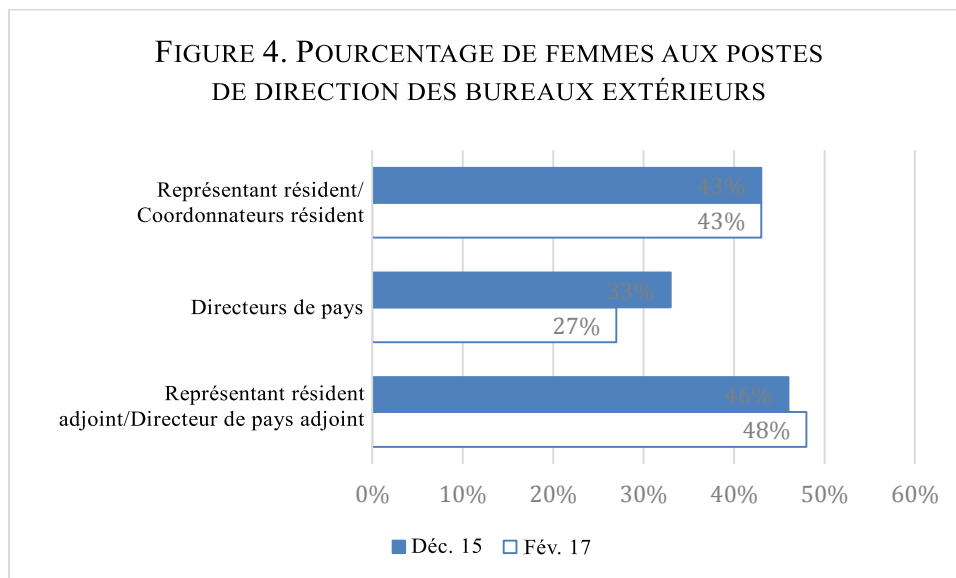
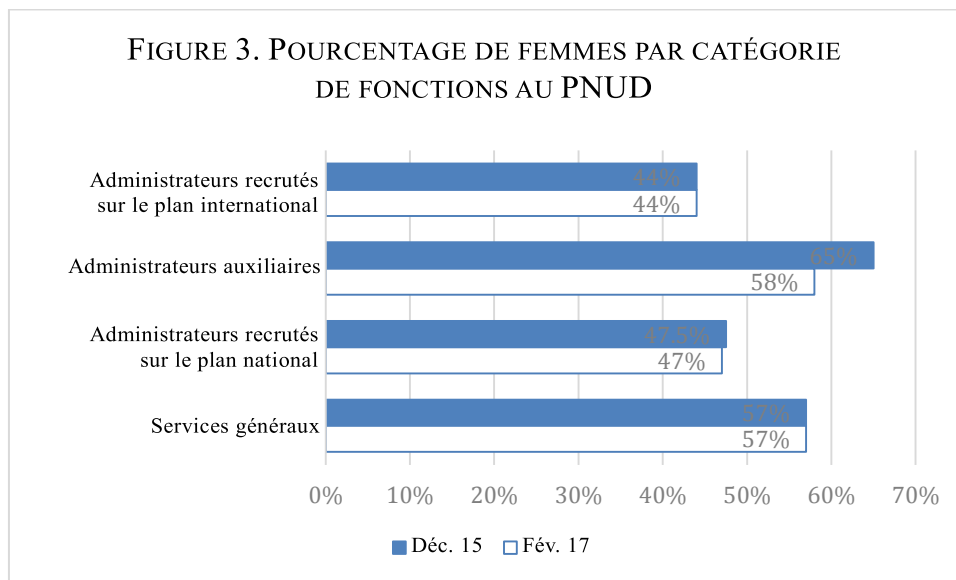
Parité des sexes au sein du PNUD

60. Ces dernières années, le PNUD a pu atteindre et maintenir la parité des sexes au sein de son personnel. En février 2017, celui-ci comptait au total 51 % de femmes et 49 % d'hommes. La parité des sexes est atteinte, ou presque, aux classes de début de carrière des administrateurs recrutés sur le plan international et national et parmi les agents des services généraux (P-1 à P3, AN-A à AN-B et services généraux). Le pourcentage de femmes dépasse celui des hommes parmi les administrateurs auxiliaires (58 %) et au sein des services généraux (57 %). Malgré des progrès accomplis aux échelons des administrateurs auxiliaires, les obstacles demeurent concernant le nombre de femmes nommées à des postes de rang plus élevé (P-5 et au-dessus, et AN-C/AN-D).

61. En 2016, les femmes représentaient 43 % des représentants résidents et coordonnateurs résidents, 61,5 % des coordinatrices résidentes en poste actuellement provenant du PNUD et 38,5 % de l'ensemble des autres entités du système des Nations Unies. De 2015 à 2016, le pourcentage de représentantes résidentes adjointes et de directrices adjointes de pays s'est accru de 46 % à 48 % tandis que celui des directrices de pays a baissé de 33 % à 27 %.

62. Pour faire avancer la parité des sexes à tous les niveaux, le PNUD continue de mettre en œuvre une stratégie complète de parité des sexes. D'immenses efforts sont déployés pour attirer des femmes qualifiées dans ses viviers de coordonnateurs résidents, directeurs de pays et représentants résidents/directeurs de pays adjoints. Le PNUD poursuit également la mise en œuvre d'un ensemble de politiques destinées à appuyer la parité des sexes parmi ses effectifs, notamment concernant l'aménagement des modalités de travail, le congé parental et les mesures spéciales prises pour appuyer la promotion des femmes qualifiées. Le PNUD a mis à profit son système interne de gestion axée sur les résultats et son Sondage mondial du personnel pour suivre les progrès dans ce domaine.





Partenariats interinstitutions

63. Tout au long de l’année 2016, le PNUD a travaillé en partenariat avec de nombreuses organisations qui promeuvent l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes. En sa qualité de président du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et d’administrateur du système des coordonnateurs résidents, le PNUD a veillé à ce que la coordination des activités d’aide au développement du système des Nations Unies intègre les aspects liés à l’égalité des sexes. En 2016, le PNUD a présidé ou coprésidé des groupes interinstitutions sur l’égalité des sexes dans 29 pays et 94 bureaux de pays (70 %) ont fait état de partenariats et de collaborations avec ONU-Femmes sur au moins un projet ou une initiative d’importance mené(e) conjointement. Les collaborations privilégient avant tout la sensibilisation et la programmation conjointes ainsi que l’établissement de rapports sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes.

64. Ces partenariats concernent par exemple :

a) L'aide aux activités entreprises par l'Égypte pour lutter contre les mutilations génitales féminines aux côtés du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes;

b) Le lancement de la campagne Taa Marbouta sur les médias sociaux en Égypte aux côtés du Conseil national des femmes d'Égypte, du FNUAP, d'ONU-Femmes et de l'Ambassade de Suède;

c) L'appui au Réseau international de connaissances sur les femmes en politique avec ONU-Femmes, l'Union interparlementaire (UIP) et l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale;

d) L'action conjointe menée avec l'OIT et la Banque interaméricaine de développement dans le cadre d'une nouvelle initiative visant à élaborer une série d'études pour les gouvernements, le secteur privé et la société civile pour promouvoir et développer des systèmes de santé nationaux et le travail décent pour les femmes;

e) La collaboration en Afrique avec la Commission économique pour l'Afrique et ONU-Femmes pour aider les ministres africains chargés de l'égalité des sexes et des questions relatives aux femmes à échanger des pratiques relatives aux nouvelles questions concernant les femmes sur le continent;

f) La collaboration avec ONU-Femmes et le FENU au lancement de l'Initiative pour le développement inclusif et local à l'appui des collectivités territoriales et du secteur privé pour concevoir, mettre en œuvre et pérenniser les investissements publics et privés en faveur des hommes et femmes pauvres;

g) La collaboration, en qualité de membre de l'Alliance mondiale sur les femmes et le climat, avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ONU-Femmes, l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles, l'Organisation des femmes pour l'environnement et le développement et le Gouvernement de la Finlande, pour améliorer les perspectives de reconnaissance du genre dans les politiques relatives aux changements climatiques sur la scène internationale;

h) La collaboration avec ONU-Femmes, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et l'Union interparlementaire à l'élaboration du programme mondial Consolidation de la paix via les Parlements : renforcer le rôle des parlements dans la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

65. En outre, en qualité de membre du Groupe chargé de la problématique hommes-femmes du Comité directeur interorganisations, le PNUD a contribué en 2016 à la révision du Guide pour l'intégration de l'égalité des sexes dans l'action humanitaire du Comité qui sera lancé en 2017. En partenariat avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Conseil norvégien pour les réfugiés, le PNUD a conduit l'expérimentation du nouveau marqueur âge-sexe du Comité avec le Groupe du Comité chargé du relèvement précoce en Haïti et au Pakistan. Le PNUD a également collaboré avec ONU-Femmes au partage de dispositifs, outils, politiques et bonnes pratiques internes d'application du principe de responsabilité. Par exemple, en qualité de coprésident du Groupe de travail du GNUD sur l'égalité des sexes, le PNUD a collaboré avec ONU-Femmes pour accorder la grille de résultats concernant la parité des sexes du GNUD avec les objectifs de développement durable et le programme « Ne pas faire de laissés-pour-compte ».